

Lettre de l'administrateur

Conseil d'Administration du 29 septembre 2020

Administrateur **Thierry FAUX**



DISTRIBUTION
GAZ

Revue de Presse

COVID-19 : elle était annoncée, la France surf sur la deuxième vague, dont on ne connaît pas la hauteur, mais dont la chute risque d'être forte ! Ce virus balaie nos libertés, nos déplacements et notre vie sociale. En effet, au moment où j'écris ces quelques lignes, 38 départements urbains comme ruraux ont rejoint les 8 agglomérations dans le couvre-feu instauré de 21h à 6h du matin.

Nous acceptons par civisme et par dépit cette situation sans précédent, **le minimum social, des réunions familiales ou amicales restreintes et à contrario, on nous entasse dans les transports pour aller travailler, au détriment de la distanciation physique. Drôle d'époque !**

Il est clair que la vente à VEOLIA de 30% des actions d'ENGIE dans SUEZ aurait pu être évitée. Le conseil d'administration d'ENGIE est composé : 13 membres, dont 4 administrateurs salariés et 3 administrateurs de l'état. Ces derniers ont voté contre cette fusion (c'est juste un affichage), ainsi que l'administrateur CGT. Si les trois autres administrateurs salariés avaient voté contre cette opération uniquement financière, le résultat du vote changeait « **7 Contre ; 6 Pour** » ! Deux ont préféré quitter le conseil (courage, fuyons...) et le troisième a voté Pour ! Cette vente enclenche la machine à licencier, **4 000 emplois seraient menacés à cause de cette vente !** Les salariés de SUEZ étaient mobilisés en intersyndicale avant le CA ENGIE, et sont toujours en lutte contre la vente de SUEZ. D'ailleurs les CSE de SUEZ ont obtenu du tribunal judiciaire la suspension de l'opération de rachat de SUEZ par VEOLIA... **le 3 novembre une manifestation nationale sera organisée par tous les salariés du groupe.** La FNME CGT ne baisse pas les bras, et continuera à lutter contre le démantèlement de ces groupes comme du service public de l'énergie.

CARTON ROUGE!



Emmanuelle, conseillère clientèle à l'accueil téléphonique de GRDF à Brétigny sur Orge, a été mise à la retraite parce qu'elle a utilisé la messagerie de l'entreprise à des fins personnelles. Pendant la période de cette crise sanitaire au mois de mars on lui reproche de s'être décarcassée pour trouver une boîte de masque FFP2 à une collègue qui en avait besoin (santé fragile). Au mois de mars, les masques étaient une denrée rare. La solidarité est une valeur humaine ! **Emmanuelle a été mise à la retraite d'office avec effet immédiat le vendredi 23 octobre.**



Survol des débats du Conseil d'Administration du 29 septembre 2020

Le conseil s'est tenu comme à son habitude depuis la crise sanitaire sous un double format « présentiel et distanciel ». Il me semble que les *nouveaux* administrateurs salariés *depuis avril 2020*, n'ont jamais foulé la salle du conseil ; Le virus est exploité à forte dose comme prétexte au maintien de la distanciation physique !

Dommages aux ouvrages à fin août : avant la crise sanitaire, on observait une nette amélioration des résultats ; Cette tendance s'est poursuivie cet été malgré la reprise des activités. Le nombre d'accidents est en baisse par rapport à l'année précédente. Au pavé des activités d'interventions de sécurité gaz, le nombre de salariés effectuant moins de 20 interventions par an est en baisse de 26 % pour la période de 2016/2020.





En effet, environ un quart des salariés font moins de 20 ISG/an. Pour ces derniers, les mises en situations réelles sont plus fréquentes afin de maintenir leur professionnalisme. A contrario, le nombre de ISG moyen par agent est passé de 43 en 2016 à 56 dans la période juillet 19 – juin 2020. Quelques chiffres : 99 % de délais d'arrivée sur place se font dans l'heure lors d'interventions de sécurité, donnée constante depuis 6 ans. Le délai d'arrivée sur place est en moyenne de 29min20sec, **en revanche on ne connaît plus l'indicateur des 75 % en moins de 30 minutes. Cet indicateur est un gage d'efficacité et de sécurité pour les agents ISG dans notre capacité à intervenir « dans les meilleurs délais » comme l'impose la loi.**

Présentation du plan triennal d'investissement 2020/2022 : En ce qui concerne les investissements Biométhane on remarque un écart. En effet, les investissements sont construits sur la base de 12 TWh injectés en 2023 sur la période 20/22 alors que la trajectoire ATDR6 des investissements repose sur la base de 9 TWh injecté en 2023. D'après les échanges, l'écart constaté serait dû d'une part, à la crise du COVID que traverse le pays ; et d'autre part, à une demande de raccordements plus importante que celle qui était prévue par la CRE. On nous informe que **159 installations de biométhane sont en service, dont 136 raccordés au réseau GRDF.** S'agissant de la Modernisation du Réseau, aucun rattrapage n'est prévu au plan 2020/2022, au regard du déficit d'investissement observé par rapport au dernier plan 2019/2021.

J'ai émis un avis négatif sur ce dossier.

Allongement Durée de Vie Technique (DVT) à 100 ans : Un avis est demandé sur l'allongement de la durée de vie technique à 100 ans des branchements individuels et collectifs en PE et acier revêtu PE post 1980 et donc de la reprise de la Provision Pour Renouvellement (PPR) déjà constituée (55 et 60 ans avant). La PPR est un dispositif fiscal (exonération d'impôts sur les sommes provisionnées) qui permet à GRDF de provisionner de l'argent pour prévoir le remplacement des ouvrages et qui n'est pas discuté, dans les contrats de concessions. **En 2016 le curseur de la DVT des réseaux de même nature post 1980, avait déjà été repoussé jusqu'à 100 ans.** Même si ces ouvrages sont relativement fiables, on doit tenir compte de la résistance réelle des matériaux, du fait que les branchements sont plus fragiles que les réseaux (PE épaisseur 2 mm) et que ces ouvrages ont déjà 40 ans pour certains. Le centre de recherche qui a réalisé l'expertise aurait dû être indépendant et non celui d'ENGIE au regard des enjeux. Cette révision doit trouver de la cohérence, évoluer par étape intermédiaire et non aller jusqu'à 100 en une seule fois. **De plus, je l'ai exprimé ainsi, ce n'est pas respectueux des responsabilités des générations futures de Gaziers et incorrecte vis-à-vis des autorités concédantes, propriétaires des ouvrages qui ne sont pas informés.** D'ailleurs les PPR devraient être discutées avec les concédants (les communes) au même titre que les prévisions investissements pour plus de transparence et de compréhension, comme cela se fait par exemple dans l'eau ou les réseaux de chaleur.

Autant dans le cadre de la révision du statut du compteur GAZPAR en tant que bien de la concession et non du distributeur, GRDF recevait une forte demande des autorités concédantes sur cette évolution positive, je ne suis pas sûr que ces derniers apprécieraient la manœuvre sur les ouvrages réseaux et branchements, à l'heure où « un mur » de négociation de nouveaux contrats de concessions se présente (obligation de provisionner si fin de DVT tombe dans la durée du contrat de concession). Pour terminer, la révision des paramètres de la PPR pour les branchements aura pour effet d'augmenter le résultat net de GRDF (avec paiement d'impôts) et qui sert le groupe ENGIE. L'ADN des Gaziers, c'est la sécurité, donc notre capacité à faire baisser le risque rapidement pour le maîtriser. J'ai demandé de réaffecter ces ressources plutôt à l'investissement dans la modernisation des ouvrages, mises à mal dans le plan triennal, comme les détentes intérieures des années 1960 qui vont poser de plus en plus de problèmes de fiabilité avec un risque d'accumulation de gaz sérieux ou la réfection des nombreux « bouts Parisiens » qui vont rentrer en concession.

J'ai émis un avis négatif sur ce dossier.

